

Juriste d'entreprise

Le généraliste du droit

Le juriste se tient informé de l'évolution des lois. Il doit être compétent dans l'ensemble des domaines qui requièrent son intervention :

- droit des sociétés ;
- droit du travail ;
- fiscalité ;
- contrats ;
- gestion des contentieux ;
- assurance ;
- immobilier.

Son activité peut s'étendre à des domaines très divers :

- les affaires internationales, le marché européen ;
- la protection de la propriété industrielle et de la propriété intellectuelle ;
- le marketing et la consommation ;
- les produits financiers et la banque ;
- l'informatique et les nouvelles technologies de communication ;
- l'environnement.

Le consultant de l'entreprise

Le juriste conseille les différents services et organise au besoin des formations pour les personnels. Il assure un rôle d'assistance et de prévention auprès de la direction et des responsables opérationnels (commerciaux, ingénieurs) lors de l'élaboration de contrats ou de projets. Il peut coordonner les dossiers juridiques lorsque ceux-ci sont confiés à des cabinets extérieurs, voire à des avocats dans les affaires contentieuses ou parfois pénales.

Acteur de la stratégie des entreprises

Spécialiste du droit, le juriste d'entreprise est associé à toutes les grandes décisions commerciales, financières et techniques. S'il traite prioritairement les affaires de contentieux et vérifie la légalité des contrats, il est de plus en plus souvent associé aux négociations avec les clients ou les partenaires. Son rôle est alors d'évaluer les risques des opérations menées et d'imaginer les montages juridiques les plus avantageux pour l'entreprise.

Il lui arrive ainsi d'accompagner les décideurs à l'extérieur pour discuter les termes d'un accord. Dans un contexte de concurrence accrue et d'internationalisation des affaires, le juriste est alors devenu un acteur majeur dans la stratégie des entreprises.

Juriste d'entreprise

Conditions de travail

Salarié de l'entreprise

A la différence de l'avocat, qui généralement travaille avec sa propre clientèle, le juriste est salarié de l'entreprise. Le juriste d'entreprise est le plus souvent employé par des grandes entreprises ou des groupes multinationaux. Il est alors intégré au sein d'une direction juridique ou rattaché à l'une des directions : ressources humaines, direction financière...

Il est plus rarement employé par des PME-PMI qui s'adressent généralement à des cabinets d'avocats, à des cabinets juridiques ou autres professionnels du droit.

Qualités requises

Analyser et communiquer

Outre une solide formation juridique, le juriste d'entreprise doit parler couramment anglais, voire une deuxième langue étrangère. L'ouverture du marché européen et la mondialisation des affaires l'amènent en effet à être en contact de plus en plus souvent avec de nombreux interlocuteurs étrangers.

Une grande capacité d'analyse et de synthèse, de la rigueur, une grande habileté dans les négociations, le sens du contact et du dialogue sont des qualités personnelles indispensables pour exercer ce métier.

Une certaine disponibilité - mobilité est souvent exigée, ses interlocuteurs étant variés en France et à l'étranger. Enfin son aptitude à la rédaction, son sens du travail en équipe, son potentiel d'évolution, sa rapidité, son ouverture d'esprit sont incontournables pour ce conseiller, créateur de solutions juridiques.